



## POLITIQUE DE PRATIQUES LOYALES DANS LES AFFAIRES

La société Transports JP ROLLIN est amenée à communiquer sur une politique d'éthique dans les affaires et de faire face à la corruption.

### 1. POLITIQUE D'ETHIQUE DANS LES AFFAIRES

- Les salariés de l'entreprise JP ROLLIN ont les mêmes droits (juste et égalitaire). Il réside un équilibre social, et une absence de discrimination à l'embauche (Cf. Politique de l'entreprise avec les valeurs).

La direction de l'entreprise accorde un intérêt particulier à communiquer avec le personnel pour diffuser ses valeurs. L'entreprise bannit tous comportements de manipulation, chantage. Le règlement intérieur a été revu et il est établi en tenant compte de ses éléments.

- La société attache une importance à la sous-traitance pour le respect des mêmes normes de santé, sécurité, sûreté et respect de l'environnement dans le but de toujours satisfaire le client. Elle procède à une évaluation à minima annuelle.
- Afin de garantir des pratiques sociales des plus loyales, l'entreprise JP ROLLIN atteste sur l'honneur une absence de travail des enfants, une absence de travail clandestin, et atteste mettre à jour les cotisations URSAAF et l'extrait de KBIS. Toutes ses attestations sont suivies régulièrement et mise à jour sur GedTrans. Elle suit également les attestations de ses sous-traitants via ce système.
- L'entreprise entretient une relation de confiance avec les clients et toutes les parties prenantes de l'entreprise. De ce fait, elle lutte contre les fraudes à caractère commercial pour qu'il réside une conformité entre l'offre faite et le service réalisé. Un tableau des prix est déterminé.

Elle encourage également toutes les parties prenantes à lutter ensemble contre toutes les pratiques déloyales.

- L'entreprise met tout en œuvre pour le respect de la réglementation en vigueur aussi bien avec son personnel, que ses divers prestataires.

L'entreprise s'engage à mettre en place des actions visant à réduire les pratiques déloyales.

### 2. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Afin de respecter un cadre légal dans la lutte anti-corruption : *Loi N°2016-1691 du 09 décembre 2016 : relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique*. La société Transports JP ROLLIN adopte une politique de lutte contre la corruption principalement sur 2 aspects :

- Un Code de conduite qui est intégré au règlement intérieur.



La direction de la Société Transports JP ROLLIN Informe le personnel qu'il est strictement interdit d'offrir, de promettre, de verser, de recevoir ou de solliciter une incitation illégale de quelques natures que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

La société informe qu'il est interdit de détourner des biens confiés.

Il sera sanctionné tout manquement à la politique de l'entreprise concernant le respect des valeurs fondamentales.

Chaque salarié peut communiquer de façon sécurisée avec sa direction. Chaque salarié peut se faire représenter ou assister par un délégué du personnel en cas de conflit ou de difficulté au sein de l'entreprise.

L'entreprise mentionne tous les critères relatifs à un politique d'éthique et de lutte contre la corruption dans le règlement intérieur.

- Contrôle comptable : se fait sous le principe des 4 yeux.

Sur le logiciel « ZeenDoc » il est mis en place une séparation des fonctions et des responsabilités et chacun détient un certificat électronique personnel :

→ L'assistante administrative scan les factures et prépare les mouvements bancaires après vérification et peut les consulter.

→ Signature et validation du mouvement par Jean-Philippe ROLLIN et Eddy FILIPPI.

La paye est faite par Eddy FILIPPI et contrôlée par Jean-Philippe ROLLIN. Le cabinet comptable édite un tableau de bord mensuel qui permet le contrôle et le visu de l'état financier mensuel. Il est mis en place un système de données chiffrées pour sécuriser le transfert d'informations.

Fait à Guéreins, le 30 Août 2024

Jean-Philippe ROLLIN  
Président Directeur Général

Eddy FILIPPI  
Directeur Général